

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 24.12.19-11

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mmes REGALDI, BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoint, Mme BOUDRY, conseillère déléguée, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, LAMY, CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLÉ, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 17	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme GRESSER pouvoir à Mme BOUDRY Mme BAILLY pouvoir à Mme LAMY, M. MOLIN pouvoir à M. BRUNIAUX M. MARTI pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme PORTERET pouvoir à Mme REGALDI
Nb de procurations : 5	
Convocation du : 13 / 12 / 2024	ABSENT EXCUSE : M. POULET Gilles
	SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CALONNE Evelyne

DÉLIBÉRATION N° 11 :

Abrogation de la délibération DEL 24.11.14-19 pour remplacement par la création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC) – Pôle à la Population :

Madame la Maire expose que

Lors du conseil municipal du 14 novembre, un emploi d'agent contractuel non permanent a été voté pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au Pôle Service à la Population.

Il s'avère que la personne retenue peut bénéficier du dispositif PEC.

Le dispositif du parcours emploi compétences (P.E.C) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés ...).

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement de la personne recrutée.

.../...

L'aide versée par l'Etat est fixée à 50% du taux horaire brut du SMIC (limitée à 20 heures hebdomadaires).

Ces personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.
Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, de 20 heures minimum par semaine ; la durée initiale du contrat est de 9 à 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ABROGER** la délibération DEL 24.11.14 – 19 du 14 novembre 2024 qui consistait à recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif (catégorie C) pour le « Pôle service à la population ».
- **DE CRÉER** un poste administratif dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences au « Pôle Services à la Population » pour une durée hebdomadaire de 35 heures, pour une période de 12 mois à compter du 30 décembre 2024, soit jusqu'au 29 Décembre 2025, et pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le Prescripteur pour ce recrutement (Cap Emploi/France travail)

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 20 décembre 2024

La Maire,

La Secrétaire de Séance,



Mairie d'Arbois
Jura
Valérie DEPIERRE



Evelyne CALONNE